



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Etienne PERIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Ludovic LOQUET, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Maryse DELASSUS, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

**SOUTIEN AUX ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI APPORTÉES PAR
LIANES COOPÉRATION EN LIEN AVEC LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS
"PAS-DE-CALAIS, MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE" -
"JUMELAGES"**

(N°2025-344)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1115-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2025-70 du Conseil départemental en date du 24/03/2025 « L'ouverture

au monde dans le Pas-de-Calais : mobilité internationale des jeunes et jumelages » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;

Vu la délibération n°2022-11 du Conseil départemental en date du 24/01/2022 « L'ouverture au monde dans le Pas-de-Calais : 3 dispositifs départementaux » ;

Vu la délibération n°2024-401 de la Commission Permanente en date du 14/10/2024 « Soutien aux actions d'accompagnement et de suivi apportées par l'association Lianes coopération en lien avec la mise en œuvre des dispositifs départementaux « Pas-de-Calais, mobilité européenne et internationale » et « Jumelages innovants » ;

Vu la délibération n°2023-125 de la Commission Permanente en date du 25/03/2023 « L'ouverture au monde du Pas-de-Calais : mobilité internationale des jeunes et jumelages » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité Territoriale et Partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 02/09/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer une subvention de 9 380 € à l'association Lianes Coopération, pour l'année 2025, afin de soutenir ses actions d'accompagnement et de suivi en lien avec la mise en œuvre des dispositifs départementaux « Pas-de-Calais, mobilité européenne et internationale » et « jumelages », selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association Lianes Coopération, la convention correspondante précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de cette subvention, dans les termes du projet joint en annexe 3 à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C05-043A06	65748//93043	Actions européennes et internationales	10 000,00	9 380,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 15 septembre 2025

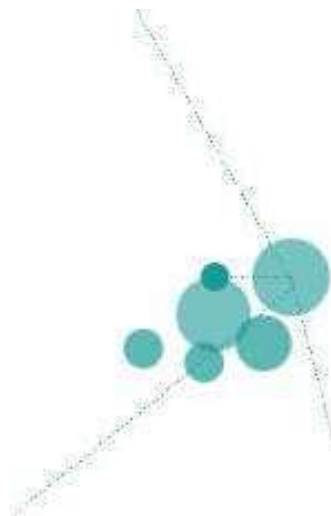
Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

BILAN D'ACTIVITES

PAS DE CALAIS – 2024



Sommaire

Introduction	3
Rappel des engagements pris.....	4
Activité 1 : L'accompagnement des projets de mobilité.....	5
Accompagnements réisés.....	5
Le parcours d'accompagnement aux projets de mobilité (PAM)	8
Activité 2 : L'accompagnement aux projets de jumelage	11
Accompagnements réalisés.....	11
Mise à jour d'une base de données recensant les jumelages actifs du Pas-de-Calais	13
Activité 3 : L'appui conseil.....	15
Les méthodes utilisées	15
Activité 4 : L'accompagnement global de l'équipe de la mission coopération et partenariats internationaux du Département	16
Révision des dispositifs	16
Participation à la dynamique territoriale par la valorisation des dispositifs.....	17
Communication.....	17
Respect des obligations légales	17
Conclusion	20
Annexes	21

Introduction

L'année 2024 marque une étape significative dans la consolidation du partenariat entre Lianes Coopération et le Département du Pas-de-Calais, autour d'une ambition commune : favoriser la mobilité internationale et renforcer les dynamiques de jumelage sur l'ensemble du territoire. Ce bilan d'activités retrace l'ensemble des actions menées dans le cadre du programme d'accompagnement défini par la convention liant les deux parties.

Dans un contexte où la coopération territoriale et l'ouverture à l'international apparaissent comme des leviers essentiels pour l'épanouissement des jeunes et le développement local, Lianes Coopération s'est engagée tout au long de l'année à soutenir les porteurs de projets avec rigueur, adaptabilité et expertise. Les activités déployées – qu'il s'agisse d'un accompagnement individualisé, de la mise en œuvre du Parcours d'Accompagnement à la Mobilité (PAM), de l'appui aux projets de jumelage ou encore du conseil ponctuel – ont permis de répondre aux besoins exprimés par les acteurs du territoire, tout en contribuant à une meilleure lisibilité des dispositifs existants.

Ce document vise à rendre compte de manière transparente et structurée des engagements pris, des actions réalisées, des résultats obtenus et des perspectives ouvertes pour les années à venir.

Rappel des engagements pris

Dans le cadre du conventionnement relatif au partenariat établi entre le Département du Pas-de-Calais et Lianes Coopération pour l'année 2024, il a été convenu d'un programme d'actions spécifiques visant à renforcer la politique départementale de soutien à la mobilité européenne et internationale des jeunes ainsi qu'aux jumelages.

Ce programme d'actions proposait un accompagnement sur mesure à destination des porteurs de projets du Département du Pas-de-Calais, en complémentarité de l'accompagnement départemental, dans une dynamique de mise en réseau.

Plus spécifiquement, le programme d'actions était décliné en 6 parties :

- L'accompagnement personnalisés auprès des acteurs du territoire, à l'émergence et au montage de projets de mobilité internationale et de jumelage ;
- L'élaboration d'un parcours d'accompagnement aux projets de mobilité (PAM), composé de 7 modules qui seront mis en œuvre en 2025 ;
- La mise à jour d'une base de données recensant les jumelages actifs du Pas-de-Calais ;
- L'appui-conseil auprès des porteurs de projets n'ayant pas la possibilité ou ne souhaitant pas intégrer un accompagnement renforcé ;
- L'accompagnement global de l'équipe de la mission coopération et partenariats internationaux du Département (participation aux réflexions menées dans le cadre d'une refonte des dispositifs de soutien aux projets de mobilité internationale et de jumelage du Département du Pas-de-Calais).
- Soutien à la dynamique territoriale par la valorisation des dispositifs 62MEI et Jumelages.

Activité 1 : L’accompagnement des projets de mobilité

Accompagnements réalisés

Dans le cadre de notre proposition, nous évoquons la possibilité d’accompagner 6 structures en simultané pour le dépôt d’un projet sur l’appel à projet Mobilité Européenne et Internationale (MEI 2024).

A la suite des retours reçus par le Département pour chacune des structures, nous avons été sollicités par 4 porteurs de projets pour un accompagnement :

- Le lycée professionnel Jean Bertin de Bruay-la-Buissière
- La Maison d’enfants le Regain de Dohem
- Le Comité Salvador Allende de Saint-Etienne au-Mont
- La Maison des Apprenti.e.s et des Alternant.e.s du Littoral Côte d’Opale et des Hauts-de-France

Cet accompagnement a pris différentes formes en fonction des attentes et disponibilités des porteurs de projets : réponse à des sollicitations téléphoniques et courriels, des rendez-vous individuels en visio essentiellement.

Nom de la structure	Type d’accompagnement	Implication du porteur	Etat du projet
Lycée professionnel Jean Bertin – Bruay-la-Buissière	• Réponse aux sollicitations par mail, envoi des documents • Pré-accompagnement par téléphone (45min) : conseils projets et contacts pour financements complémentaires • Relecture du dossier puis transmission pour modifications	Prise en compte de quelques conseils, mais tous n’ont pas été appliqués en comparaison des différents commentaires laissés lors des relectures. Des éléments nécessitaient d’être clarifiés dans l’écriture. Néanmoins, tous les contacts transmis ont été contactés ce qui a amené des demandes de financements complémentaires.	Le projet n’a pas été retenu par le Département du fait des éléments qui n’ont pas été clarifiés (incohérence de certaines parties du projet, notamment un manque de

	• Entretien téléphonique • Nouvelle relecture avant dépôt		corrélation entre la formation des jeunes et le sujet de la mobilité).
Maison d’enfants le Regain - Dohem	• Entretien visio 2h : relecture commune du dossier dans son ensemble • Transmission du budget pour relecture • Réponse apportée pour les questions en suspend • Transmission d’une nouvelle proposition de budget après modifications nécessitant quelques ajustements de la part du porteur	Un besoin de clarification et d’aide à l’écriture à partir d’un travail fourni en amont. La démarche est plus construite après un premier projet réussi en 2023. Prise en compte des conseils apportés.	Le projet a été retenu. Seules des précisions sur le budget ont été demandées dans la fiche de suivi de projet.
MALCO HDF – Saint Etienne au Mont	• Discussion autour du nouveau projet premier guidage chargée de mission • Relecture du draft de projet puis transmission pour modifications • Relecture du nouveau fichier • Entretien visio 2h : échange sur les difficultés • Nouvelle relecture avant dépôt	Une RH impliquée tout au long de l’écriture avec un point d’attention de la part de la direction. Application des conseils apportés. Prévision d’une suite d’accompagnement pour une préparation au départ. Une attention devait être apportée sur la construction du budget du fait du montant élevé de ce projet et de l’origine géographique des participants.	Le projet a été retenu. Seules des précisions sur le budget ont été demandées dans la fiche de suivi de projet.
Comité Salvador Allende	Premier échange téléphonique pour définition des besoins d’accompagnement	Besoin d’aide à l’écriture car incompréhension de certaines rubriques et mauvaise orientation au départ,	Ce projet a été retenu. Seules des précisions sur

Boulogne-sur-Mer	• Entretien visio 1h30 : relecture commune du dossier/restructuration • Relecture du dossier puis transmission pour modifications • Nouvelle relecture avant dépôt	mais ils ont repris l’ensemble des conseils pour les mettre en application en co-écriture avec les jeunes. Une réelle implication des jeunes et de l’équipe est à noter.	le budget ont été demandées dans la fiche de suivi de projet.
------------------	--	--	---

Pour les porteurs de projet recevant une réponse favorable à leur demande de soutien, un temps **d’atelier collectif portant sur la phase de bilan** a été organisé le **11 décembre 2024** ainsi que le **23 janvier 2025**.

La sollicitation des porteurs a été réalisée par l’équipe du Département et l’animation s’est faite à deux voix. Ce temps de 2 heures avait plusieurs objectifs :

- Une présentation des attentes détaillée du formulaire bilan par la MCEI
- Une présentation portant sur l’évaluation de projet par une personne de l’équipe de Lianes coopération permettant d’apporter conseils et méthodes aux porteurs de projets.
- Un atelier pratique ayant pour objet de mettre les porteurs de projet en situation d’évaluateur (relevé de bonnes pratiques, manquements au bilan). Ce temps a également été animé par une personne de l’équipe de Lianes coopération.

A l’issue de la session, un document reprenant une liste d’outils de préparation au départ a été remis aux participants.

Toutes les structures sollicitées n’ont pas répondu présentes, malgré les deux dates proposées. Néanmoins, plus de la moitié des porteurs de projets ont assistés à l’un des temps. Les feuilles d’émargement ont été éditées et conservées par l’équipe du Département du Pas-de-Calais.

Le parcours d'accompagnement aux projets de mobilité (PAM)

En parallèle des accompagnements qui se sont faits en 2024, nous avons élaboré les contenus des 7 modules du parcours d'accompagnement aux projets de mobilité (PAM) qui seront mis en place à partir de 2025.

Ce parcours d'accompagnement sera proposé gratuitement aux porteurs de projets par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et Lianes Coopération (dans le cadre d'un conventionnement 2025). Un investissement personnel des porteurs sera demandé en retour.

Tout au long du parcours, les participants travailleront sur leur propre projet de mobilité collective, en bénéficiant de l'accompagnement des chargés de mission, de témoignages d'acteurs expérimentés de la région et pourront échanger avec les autres participants. Pour les autres porteurs, de l'appui-conseil, sera proposé ponctuellement en fonction de l'état d'avancement de leur projet.

Nous avons conçu chaque session d'accompagnement sur une durée minimale qui devait être de 6 mois et ouverte pour 8 porteurs en simultané. Du fait de l'attente de la validation de reconduction du dispositif, cette durée a été revue. Le parcours sera proposé sur une durée plus condensée, de 3 mois (d'avril à juin). Durant cette période, les 7 modules seront mis en œuvre selon le calendrier détaillé en page 8. Le détail du contenu de chaque module est disponible en annexe.

Tout a été calibré pour une sortie de l'ensemble des informations le lendemain du vote du budget par le Département du Pas-de-Calais, soit le 25 mars 2025, hormis pour les deux premiers modules qui nécessitaient une **communication en amont** afin d'obtenir une meilleure mobilisation des participants.

Mar
1
Avr



Mardi 1 avril 2025 de 10h00 à 12h30

Webinaire : quelle méthodologie pour monter un projet de mobilité collective jeunesse ?

📍 EN LIGNE

ORGANISÉ PAR : LIANES COOPÉRATION

JEUNESSE MOBILITÉ

<https://www.lianESCOOPERATION.org/evenement/webinaire-quelle-methodeologie-pour-monter-un-projet-de-mobilite-collective-jeunesse/>

Mar

8

Avr

Mardi 8 avril 2025 de 10h00 à 12h30

Webinaire : quels sont les dispositifs de soutien aux projets de mobilité collective jeunesse ?

EN LIGNE

ORGANISÉ PAR : LIANES COOPÉRATION

JEUNESSE MOBILITÉ

<https://www.lianescooperation.org/evenement/webinaire-dispositifs-de-soutien-aux-projets-de-mobilite-collective-jeunesse/>

Parcours d'Accompagnement aux projets de Mobilité (PAM)

Depuis plusieurs années Lianes coopération collabore avec le Département du Pas-de-Calais afin d'accompagner les porteurs de projets collectifs jeunesse par un dispositif d'accompagnement sur mesure.

Le parcours d'accompagnement aux projets de mobilité (PAM) est un dispositif d'accompagnement sur mesure pour les porteurs de projets de mobilité collective jeunesse.

Le parcours est la destination des acteurs du Pas-de-Calais souhaitant mener des projets de mobilité collective jeunesse au sein de leur territoire. Il est structuré en 6 modules et permet de bénéficier d'un accompagnement sur mesure pour les porteurs de projets de mobilité collective jeunesse.

Le parcours d'accompagnement aux projets de mobilité (PAM) est un dispositif d'accompagnement sur mesure pour les porteurs de projets de mobilité collective jeunesse.

Module 1

Mardi 01 avril 2025

10h - 12h30

En ligne

Méthodologie de projet de mobilité collective

Le module 1 présente un aperçu des différentes étapes du processus de projet de mobilité collective jeunesse et permet de définir les objectifs et les modalités de mise en œuvre.

Module 2

Mardi 05 avril 2025

10h - 12h30

En ligne

Les dispositifs de financement

Le module 2 présente un aperçu des différents dispositifs de financement et permet de définir les modalités de mise en œuvre.

Module 3

Mardi 09 avril 2025

10h - 12h30

En ligne

Etablir un plan de financement collectif

Le module 3 présente un aperçu des différents dispositifs de financement et permet de définir les modalités de mise en œuvre.

Module 4

Mardi 13 avril 2025

10h - 12h30

En ligne

L'accompagnement des jeunes dans les projets de mobilité collective

Le module 4 présente un aperçu des différents dispositifs de financement et permet de définir les modalités de mise en œuvre.

Module 5

Mardi 17 avril 2025

10h - 12h30

En ligne

Suivre et évaluer son projet de mobilité collective jeunesse : anticiper le bilan

Le module 5 présente un aperçu des différents dispositifs de financement et permet de définir les modalités de mise en œuvre.

Module 6

Mardi 21 avril 2025

10h - 12h30

En ligne

Préparer son projet

Le module 6 présente un aperçu des différents dispositifs de financement et permet de définir les modalités de mise en œuvre.

<https://www.lianescooperation.org/parcours-daccompagnement-aux-projets-de-mobilite-pam/>

Un onglet spécifique présentant le Parcours d'Accompagnement aux projets de Mobilité (PAM), ainsi qu'une communication via les réseaux sociaux a permis de lancer le programme d'actions 2025.

Le soutien du Département du Pas-de-Calais a été notifié sur chacune de ces publications.



Développer un projet de mobilité collective jeunesse : un accompagnement sur mesure !

PUBLIÉ LE 25/03/2025

Bonne nouvelle pour les acteurs jeunesse du Pas-de-Calais ! Le Département renouvelle son dispositif de soutien aux projets de mobilité jeunesse...

FINANCEMENT JEUNESSE
JEUNESSE MOBILITÉ

<https://www.lianescooperation.org/actualite/projet-de-mobilite-collective-jeunesse-accompagnement-sur-mesure/>



https://www.linkedin.com/posts/lianes-cooperation_pasdecalsi-s-mobilite-jeunesse-appel-projet-activity-7318000000000000000



<https://www.facebook.com/Lianescooperation/posts/pfbi02GMP3ygU3kYcVs7rKw2M5awYB7FSM6aWS8HVDTKdAagE6aKECw7aUBI>

Tableau prévisionnel de réalisation des modules – 2025

Calendrier 2025 - CD62	Vote du budget	Ouverture AAP	Animation des dispositifs						
Appel à projets MEI 2025	24/03/2025	25/03/2025	Communication PAM						
Accompagnement de Lianes			M1 : Définir un projet	Sélection des porteurs intégrés au PAM	M3 : Etablir un plan de financement	M4 : Impliquer les jeunes	M5 : Suivi & évaluation	M6 : Présenter son projet	M7 : Préparer le dépôt
CDM Lianes			Julie & Clémence	Julie & Christine	Julie (tableau de suivi)	Julie, Louis & Gabriel	Julie	Julie & Clémence	Julie (tableau de suivi)
Dates			mardi 01 avril	vendredi 18 avril	sem 21 - 25 avril	mardi 29 avril	jeudi 22 mai	vendredi 6 juin	09 au 26 juin
Timing			10h-12h30	14h30-16h	1h30 en moyenne	3 heures	3 heures	10h-16h	2h30 en moyenne
			visio	Présentiel (CD62) & visio (Christine)	visio/rdv face à face	Présentiel - Hôtel du Département	Présentiel - Hôtel du Département	ou visio	visio/rdv face à face
Lieu			Collectif	/	Individuel	Collectif	Collectif	Collectif	Individuel
Indiv/collectif									
Ouvert à tous les porteurs du PAM									
Lianes									
Lianes & CD62									

La construction de ce programme a été discutée et revue par les équipes du Département, afin de faire corrélér les attentes de celui-ci avec les besoins et disponibilités des équipes et acteurs.

Activité 2 : L’accompagnement aux projets de jumelage

Accompagnements réalisés

Sur cet appel à projet spécifique aux projets de jumelage, nous évoquions cette fois la possibilité **d’accompagner 2 structures en simultané** pour le dépôt en 2024 et l’accompagnement de 2 autres pour une préparation à l’appel à projet 2025.

Nous avons accompagné deux structures pour ce premier dépôt dont seule l’une des deux à finaliser un dépôt à temps. Il s’agit de l’Amitié Internationale de Maroeil et des Environs. La seconde structure ayant déposé hors délais est le Comité de jumelage de Farbus.

L’accompagnement proposé à pris tout comme pour les projets de mobilité, différentes formes : rendez-vous individuels en présentiel, échanges téléphoniques, relectures et échanges mails. Le détail de ces deux accompagnements étant disponible ci-dessous.

Nom de la structure	Type d’accompagnement	Implication du porteur	Etat du projet
Amitié Internationale de Maroeil et des Environs	•Présentation du dispositif •Transmission des documentations •Rendez-vous en présentiel pour travailler la réponse à l’AAP à partir du formulaire •Echanges mail pour relecture du projet (2 relectures)	Le projet étant déjà passé, le porteur avait besoin d’être guidé sur l’écriture du dossier et la compréhension du dispositif. Etant un premier dépôt ils étaient avides de conseils et assez impliqués avec une vision à plus long terme. Cependant, le projet étant déjà passé, il n’était pas possible d’intervenir sur la construction de celui-ci.	Projet retenu. La fiche de suivi de projet a permis de préciser certains éléments qui n’étaient pas assez développés par le porteur, soit du fait d’omission, soit de non-possibilité d’ajouter des éléments étant donné le projet passé.
Comité de jumelage de Farbus	•Présentation du dispositif en 2023 •Invitation à l’évènement de lancement •Envoi de l’ensemble des documents relatifs aux AAP 2024 à la suite d’un entretien téléphonique	Le comité de jumelage de Farbus a reçu une délégation en août 2024. A cette occasion, ils souhaitaient ensemble réfléchir à un projet de mobilité jeunesse pour l’été 2025 (thématique, calendrier, etc), avec un premier temps de déplacement de jeunes et membres du comité de Farbus en novembre 2024. Pour ce faire,	Le projet a été déposé hors-délais. La fiche pré-projet devait nous être renvoyée, mais ils n’ont pas passé le cap. Nous leur avons proposé de les revoir à 2 reprises pour travailler le

	• Rendez-vous en présentiel pour réfléchir à la structuration du projet et à plus long termes • 2 relances	nous leur avons recommandé de solliciter les deux appels à projets du CD62. Afin de réussir cette redynamisation du jumelage avec la mise en place de ce projet, nous avons évoqué la possibilité de mettre en place un atelier auprès des jeunes dans le but de recueillir les sujets qui les animent (tranche d'âge lycéens). Les perspectives dégagées par la participation de 2 jeunes aux ateliers thématiques organisés par la CUA pouvaient être un point de départ. Un bénévole présent au RDV était intéressé pour travailler sur l'implication des jeunes pour créer des liens et tenter de les sensibiliser à la nécessité de faire perdurer cette amitié.	sujet avec eux, mais n'avons pas eu de retour.
--	--	---	--

Par ailleurs, nous avons repris contact et échangé à plusieurs reprises avec le comité de jumelage de Brebières, qui ne manque pas d'idées mais n'était pas prêt pour un dépôt en 2024 du fait de la disponibilité des personnes pour rédiger le projet. Néanmoins, de belles initiatives pourraient voir le jour en 2025 pour lesquelles le soutien du Département serait nécessaire.

Pour les porteurs de projet recevant une réponse favorable à leur demande de soutien, un temps **d'atelier collectif portant sur la phase de bilan** s'est tenu le **11 décembre 2024 de 10h à 12h**. La sollicitation des porteurs a été réalisée par l'équipe du Département et l'animation s'est faite à deux voix. Ce temps de 2 heures avait plusieurs objectifs tout comme l'atelier à destination des porteurs de projets de mobilité, à savoir : une présentation des attentes détaillée du formulaire bilan par la MCEI ainsi qu'une présentation portant sur l'évaluation de projet par une personne de l'équipe de Lianes coopération permettant d'apporter conseils et méthodes aux porteurs de projets.

Toutes les structures sollicitées n'ont pas répondu présente. Néanmoins, plus de la moitié des porteurs de projets ont assistés à l'atelier. La feuille d'émargement a été éditée et conservée par l'équipe du Département du Pas-de-Calais.

Mise à jour d'une base de données recensant les jumelages actifs du Pas-de-Calais

Nous proposons d'effectuer une mise à jour de la base de données recensant les communes jumelées avec une commune du département du Pas-de-Calais. Nous avons relevé que 99 communes du Pas-de-Calais sont impliquées dans divers accords de jumelage ou de coopération dans **30 pays répartis sur quatre continents**. Ceux-ci incluent majoritairement des communes européennes, et en premier lieu, l'Allemagne, suivi par le Royaume-Uni, la Pologne et la Belgique.

Cette mise à jour avait pour objectif de permettre une meilleure diffusion de l'appel à projets et l'identification des jumelages encore actifs pour 2025.

Des difficultés majeures se sont présentées lors de cette activité : la non-réponse aux sollicitations de la part des personnes contactées ainsi que l'identification complexe d'un interlocuteur adéquat. Néanmoins, nous sommes parvenus à établir le tableau suivant :

Pays de jumelage/coopération	Nombre de jumelages/coopération existant.e.s avec ce pays
Allemagne	67
Argentine	2
Autriche	1
Belgique	16
Burkina Faso	2
Canada	1
Chine	1
Ecosse	4
Etats-Unis	1
France	3
Haïti	1
Hongrie	2
Irlande	2
Israël	1
Italie	5
Kenya	1
Lituanie	1

Lettonie	1
Mali	1
Maroc	2
Pologne	27
Portugal	2
Roumanie	2
Royaume-Uni	37
Sénégal	4
Slovaquie	1
Slovénie	1
Tchéquie	1
Tunisie	1
Ukraine	2

Celui-ci est toujours amené à évoluer du fait des réponses toujours attendues de certaines communes. C'est pourquoi, nous mettons à disposition le fichier en ligne sur lequel les modifications seront faites, afin de permettre au Département de disposer d'informations actualisées en temps réel.

[BDD Jumelages 62.xlsx](#)

Activité 3 : L'appui conseil

Les méthodes utilisées

Les porteurs de projets n'ayant pas la possibilité ou ne souhaitant pas intégrer un accompagnement renforcé pouvaient avoir recours à de l'appui-conseil de manière ponctuelle et ce à différent stade d'avancement de leur projet.

Pour rappel, cet appui-conseil se différenciait de l'accompagnement pur de la manière suivante :

Appui-conseil	Accompagnement
Cet appui conseil se matérialise par une réponse aux mails, une proposition de rendez-vous individuel en visio ou encore la mise en lien avec un membre du réseau et/ou un interlocuteur spécifique permettant de faire avancer le projet. Cet appui-conseil a pour objectif principal d'informer les porteurs de projets au fil de l'eau et non dans une période restreinte. Néanmoins, la réponse apportée l'est en fonction des disponibilités des chargés de mission et ne pourra excéder 3 rendez-vous afin de ne pas mettre en difficultés l'accompagnement renforcé des autres structures.	L'accompagnement prend quant à lui différentes formes. Il se fait par la réponse aux sollicitations téléphoniques et courriel, des rendez-vous individuels en visio ou présentiel, un atelier collectif pour les lauréats, la mise en lien avec des membres du réseau et/ou interlocuteur spécifique et la mise à disposition d'outils.

Les porteurs de projets pouvaient solliciter l'équipe de Lianes coopération pour obtenir une réponse à un besoin précis sur les points suivants :

- Cohérence du projet
- Recherche de partenaires
- Recherche de financements complémentaires
- Valorisation du projet
- Bilan de fin de projet

Sur la partie mobilité, nous avons apporté un appui-conseil à 2 **porteurs** ne souhaitant pas bénéficier d'un temps d'accompagnement plus long :

- L'association Bellidée de Saint-Martin-Boulogne
- La mission locale de l'Artois de Béthune

Cet appui-conseil s'est matérialisé par la réponse aux mails et appels téléphoniques afin d'informer les porteurs et répondre à leurs questions spécifiques en lien avec l'appel à projet.

En ce qui concerne **l'association Bellidée** de Saint-Martin-Boulogne, nous l'avons guidé sur l'éligibilité de son projet et les critères à prendre en compte pour que celui-ci puisse s'adapter au dispositif, étant un projet européen.

Quant à la **mission locale de l'Artois de Béthune**, nous avons échangé sur la phase d'identification des jeunes au projet et les méthodes d'accompagnement au sein de la mission locale. Nous en avons averti le Département afin d'éviter ensuite toute surprise.

Nous avons également rencontré **l'association de prévention spécialisée « Recherche et Action Sociale »** basée à Liévin. L'association accueille des jeunes de 11 à 21 ans et souhaitait pouvoir échanger sur la méthodologie de montage d'un projet de mobilité de solidarité internationale au Cameroun, envisagé durant l'année 2026 (rendez-vous d'1h30).

Concernant la partie jumelage, aucun porteur n'a sollicité Lianes coopération sur ce mode d'accompagnement.

Activité 4 : L'accompagnement global de l'équipe de la mission coopération et partenariats internationaux du Département

Révision des dispositifs

Nous avons en collaboration avec la MCEI poursuivi le travail de réflexion entamé en 2023 sur les dispositifs proposés par le Département. Cela s'est traduit par des rendez-vous avec l'équipe de la mission pour le remaniement des dispositifs en cohérence avec ceux déjà existants et les attentes/besoin des acteurs du territoire.

Participation à la dynamique territoriale par la valorisation des dispositifs

Nous avons également participé à la dynamique territoriale par la valorisation des dispositifs 62MEI et Jumelages via l'appui à la diffusion des appels à projets sur le territoire par l'intermédiaire de différents canaux (mailing, présence dans des événements, relais sur le site et les réseaux de Lianes, ainsi que lors de réunions partenariales avec des acteurs du territoire).

Par exemple :

- Une fois la liste des porteurs de projets de jumelage partagée par le Département, nous avons transféré une invitation à l'ensemble des porteurs ayant déposé pour participer au **temps de présentation du programme CERV** pouvant apporter un soutien financier complémentaire à celui du Département. Celui-ci aura s'est tenu le mardi 17 septembre en ligne de 14h à 15h, en ligne.
- Nous avons en parallèle des accompagnements rencontré une structure basée à Angres appelée « **Association d'Action Educative du Pas-de-Calais (AAE62)** » qui compte environ 750 associations adhérentes et qui a pour mission d'accompagner la jeunesse et le monde associatif en facilitant notamment la recherche de financement. Nous leur avons présenté les deux dispositifs déployés par le Département, afin qu'ils puissent à leur échelle en faire la diffusion, ainsi que des financements complémentaires permettant la mise en œuvre de projets mobilité ou de jumelage. Ils peuvent, selon nous, être un bon relais sur les territoires auprès d'acteurs qui ne sont pas encore mobilisés et ne font pas encore partie du réseau

Communication

Respect des obligations légales

Dans le cadre du conventionnement unissant Lianes coopération et le Département du Pas-de-Calais, la convention mentionne les obligations de communication mettant en avant la participation financière et technique du Département. C'est pourquoi l'on retrouve le logo du Département sur l'ensemble des documents que nous avons été amené à produire et/ou partagés dans le cadre de nos actions.

Lors du temps d'accompagnement collectif par exemple, le logo du Département apparaît sur différents supports : feuille d'émargement, PowerPoint de présentation, fiche. Par ailleurs, le soutien du Département est présenté à l'oral face aux participants afin de remettre au clair le cadre de ce type d'intervention.

En amont de ces temps, il a été convenu que la communication sur les ateliers émanerait directement du Département.



62

Pas-de-Calais

Le Département

ATELIER BILAN PROJETS 2023 « PAS-DE-CALAIS, MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE »

Date : 11/02/2024, 14h-16h

Lieu : Mairie du Département, Salle La Chénée

Liste des participants :

Prénom	Nom	Coordonnées
CHRISTINE	JACQUES	091
LOUISE	JAA	direction@centraquand.com
MILLO	Cécile	TRATTIN
direction@realisat.net		
EMILIO	Alice	POUL
SORWIL	du	ministère
Edok	Félicie	ESTERNE
Ché de	service	écologie

62 Pas-de-Calais
Le Département

ATELIER BILAN PROJETS 2023 « PAS-DE-CALAIS, MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE »

Date : 11/02/2024, 14h-16h Lieu : Mairie du Département, Salle La Chénée

Liste des participants :

Prénom	Nom	Coordonnées
CHRISTINE	JACQUES	091
LOUISE	JAA	direction@centraquand.com
MILLO	Cécile	TRATTIN
direction@realisat.net		
EMILIO	Alice	POUL
SORWIL	du	ministère
Edok	Félicie	ESTERNE
Ché de	service	écologie

Par ailleurs, nous faisons apparaître le logo du Département sur la bannière partenaire de notre site internet : www.lianescoperation.org



Conclusion

L'année 2024 a été marquée par une dynamique forte de soutien à la mobilité internationale des jeunes et au développement des projets de jumelage dans le Pas-de-Calais. Grâce à une collaboration étroite avec le Département, Lianes Coopération a pu accompagner un nombre significatif de porteurs de projets, tant dans l'émergence que dans la consolidation de leurs initiatives.

La diversité des structures accompagnées ainsi que les formats d'intervention (accompagnement renforcé, appui-conseil ponctuel, ateliers collectifs) ont permis d'adapter notre action aux besoins spécifiques de chacun, tout en consolidant un réseau d'acteurs engagés dans la coopération internationale. Les retours positifs, ainsi que les projets retenus, témoignent de la pertinence de notre accompagnement et du potentiel de développement de ces dynamiques sur le territoire.

La préparation du Parcours d'Accompagnement aux projets de Mobilité (PAM) pour 2025 s'inscrit dans cette continuité, en posant les bases d'un accompagnement structuré, collaboratif et évolutif. De même, le travail de veille et de mise à jour des jumelages actifs permettra une meilleure visibilité et mobilisation des acteurs pour les années à venir.

L'ensemble de ces actions n'aurait pu être mené à bien sans le soutien constant du Département du Pas-de-Calais, dont l'implication constitue un levier majeur pour la mise en œuvre et la pérennisation des projets.

Forts de cette année riche en échanges, en apprentissages et en avancées concrètes, nous abordons 2025 avec l'ambition renouvelée de renforcer encore les partenariats, de toucher de nouveaux publics, et de poursuivre notre engagement en faveur d'une coopération ouverte, inclusive et durable.

Annexes



MOBILITÉ JEUNESSE

Quelle est la méthodologie pour monter un projet européen/international de mobilité collective jeunesse ?

Durée :

Session de 2h30

Dates et lieu : sem du
31 mars - 4 avril 2025,
en ligne

Public cible (Pas-de-Calais uniquement) :

- Collectivités territoriales et EPCI
- Etablissements publics
- Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)
- Centres sociaux
- Missions Locales
- Établissements publics locaux d'enseignement
- Associations

Cette session donne un aperçu des différentes étapes de la méthodologie de montage d'un projet de mobilité, y compris la recherche de partenaire.

Objectifs :

- Comprendre les étapes clés de la méthodologie de montage d'un projet de mobilité collective jeunesse ;
- Maîtriser les outils et les bonnes pratiques pour concevoir un projet cohérent, structuré et adapté aux besoins des jeunes ;
- Identifier ses enjeux, motivations et compétences ;
- Comprendre l'importance des partenariats dans la réussite du projet et savoir comment trouver et mobiliser des partenaires stratégiques.

Contenus :

- Qu'est-ce qu'un projet de mobilité jeunesse ? (définition et objectifs, les différents types de mobilités) ;
- Pourquoi monter un projet de mobilité collective jeunesse : analyse des enjeux ;
- Les étapes clés du montage d'un projet ;
- Comment trouver et mobiliser un partenaire ;
- Elaborer une feuille de route pour la gestion du projet (présentation d'outils).

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Ateliers pratiques
- Discussions interactives



2

MOBILITÉ JEUNESSE

Découvrir 5 dispositifs de financement pour les projets de mobilité collective jeunesse

Durée :

Session de 2h30

Dates et lieu : sem du 7

au 11 avril 2025, en ligne

Public cible (Pas-de-Calais uniquement) :

- Collectivités territoriales et EPCI
- Etablissements publics
- Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)
- Centres sociaux
- Missions Locales
- Établissements publics locaux d'enseignement
- Associations

Cette session donne un aperçu des différentes sources de financement d'un projet de mobilité collective jeunesse et dresse un panorama des éléments essentiels pour rédiger une demande de subvention convaincante.

Objectifs :

- Aider les participants à identifier les critères d'éligibilité et les priorités de chaque programme
- Fournir les outils pratiques pour réussir une demande de financement et optimiser les chances de financement
- Clarifier les étapes pour accéder à chaque dispositif et guider dans l'élaboration d'un budget adapté à chaque programme

Contenus :

- L'importance des financements pour les projets de mobilité collective jeunesse ;
- Présentation de 5 dispositifs de financement (Erasmus+, JSI/VVSI, OFAJ, OFQJ, Mobinov) ;
- Conseils pratiques pour la demande de subvention ;
- Exemple de projets financés ;

Méthodes pédagogiques :

- Présentation interactive
- Séance de questions/réponses
- Exemples concrets
- Partage de ressources

Ressources :

Accès à un Padlet regroupant des liens vers des guides, une présentation d'autres dispositifs et des modèles de propositions de projet



3

MOBILITÉ JEUNESSE

Etablir un plan de financement cohérent et adapté pour un projet de mobilité collective jeunesse

Durée :

Durée moyenne de 1h30

Dates et lieu : sem du 21 au 25 avril 2025, en visio ou présentiel

Public cible (Pas-de-Calais uniquement) :

- Collectivités territoriales et EPCI
- Etablissements publics
- Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)
- Centres sociaux
- Missions Locales
- Etablissements publics locaux d'enseignement
- Associations

Pré-requis : être un porteur de projet intégré au Programme d'Accompagnement au projet de Mobilité (PAM)

Ce rendez-vous individuel est conçu pour accompagner le porteur de projet de mobilité collective jeunesse tout au long du processus de recherche de financement. L'objectif est de l'aider à construire un plan de financement cohérent, à maximiser ses chances d'obtenir des fonds, et à sécuriser les ressources nécessaires pour le bon déroulement de son projet.

Objectifs :

Accompagner le porteur de projet dans l'élaboration d'un plan de financement solide, en l'aidant à identifier les sources de financement adaptées à son projet de mobilité collective jeunesse, à établir un budget réaliste et à définir les étapes de la demande de financement.

Contenus :

- Présentation du porteur de projet et discussion autour de ses attentes ;
- Analyse du projet et des besoins financiers ;
- Recherche et identification des sources de financement ;
- Elaboration du budget prévisionnel et du plan de financement ;
- Elaboration de la feuille de route et prochaines étapes.

Outils et ressources fournis :

- Exemple de modèle de budget prévisionnel
- Liste de programmes de financement spécifiques
- Check-list pour la préparation de demande de financement



4

MOBILITÉ JEUNESSE

Accompagnement des jeunes dans les projets de mobilité collective jeunesse

Durée :
3 heures

Dates et lieu : sem 28
avril au 02 mai 2025,
Arras

Public cible (Pas-de-Calais uniquement) :

- Collectivités territoriales et EPCI
- Etablissements publics
- Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)
- Centres sociaux
- Missions Locales
- Etablissements publics locaux d'enseignement
- Associations

Pré-requis : être un porteur de projet intégré au Programme d'Accompagnement au projet de Mobilité (PAM)

Ce module permet aux participants de prendre en main l'accompagnement des jeunes dans un projet de mobilité collective, en mettant l'accent sur leur implication active, leur préparation et leur suivi tout au long de l'expérience. L'objectif est de donner aux porteurs de projets les clés pour soutenir efficacement les jeunes, en favorisant leur autonomie, leur épanouissement et l'intégration réussie de l'aspect interculturel de ces projets de mobilité.

Objectifs :

- Comprendre le rôle et la place des jeunes dans un projet de mobilité collective ;
- Identifier les enjeux de l'accompagnement des jeunes avant, pendant et après le projet ;
- Découvrir les méthodologies et outils pratiques pour préparer les jeunes à partir et les soutenir tout au long du projet ;
- Acquérir des compétences pour impliquer les jeunes dans la co-construction du projet et dans l'évaluation de leurs expériences

Contenus :

- Introduction à l'accompagnement des jeunes dans les projets de mobilité collective ;
- La place des jeunes dans le projet : de la conception à l'évaluation ;
- Préparation des jeunes au départ : méthodologies et outils d'accompagnement ;
- Suivi des jeunes pendant le projet et après le retour : outils et bonnes pratiques.

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et pratiques
- Travaux en groupe et brainstorming
- Outils interactifs
- Cas pratiques et mises en situation



5

MOBILITÉ JEUNESSE

Suivre et évaluer son projet de mobilité collective jeunesse : anticiper le bilan

Durée :
3 heures

Dates et lieu : sem 19 au
23 mai 2025, Arras

Public cible (Pas-de-Calais uniquement) :

- Collectivités territoriales et EPCI
- Etablissements publics
- Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)
- Centres sociaux
- Missions Locales
- Etablissements publics locaux d'enseignement
- Associations

Pré-requis : être un porteur de projet souhaitant déposer une demande de subvention auprès du Département du Pas-de-Calais

Ce module permettra aux participants de maîtriser les bases du suivi et de l'évaluation dans les projets de mobilité collective jeunesse. Ils apprendront à recueillir et à analyser des données pertinentes, à évaluer l'impact de leurs projets, et à rédiger un bilan de projet solide et complet pour valoriser les résultats auprès des bailleurs de fonds, des partenaires et des jeunes eux-mêmes.

Objectifs :

- Comprendre l'importance du suivi et de l'évaluation dans les projets de mobilité collective jeunesse ;
- Identifier les outils et méthodes d'évaluation pour mesurer l'impact du projet ;
- Apprendre à rédiger un bilan de projet en utilisant des données qualitatives et quantitatives ;
- Savoir impliquer les jeunes dans le suivi et l'évaluation de leur propre expérience.
- Savoir valoriser les résultats du projet après sa réalisation

Contenus :

- Enjeux et différence entre suivi et évaluation ;
- Outils et méthodes de suivi et d'évaluation ;
- Rédiger un bilan de projet : méthodologies et bonnes pratiques ;
- Valorisation post-projet : comment mettre en valeur les résultats et l'impact du projet ;
- Mise en situation : analyser un cas de suivi et d'évaluation

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et pratiques
- Outils visuels
- Travail en groupe



6

MOBILITÉ JEUNESSE

Présenter son projet de mobilité collective jeunesse

Durée :
4 heures

Dates et lieu : sem 02 au
06 juin 2025, Arras

Public cible (Pas-de-Calais uniquement) :

- Collectivités territoriales et EPCI
- Etablissements publics
- Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)
- Centres sociaux
- Missions Locales
- Etablissements publics locaux d'enseignement
- Associations

Pré-requis : être un porteur de projet intégré au Programme d'Accompagnement au projet de Mobilité (PAM)

Cet atelier permettra aux porteurs de projet de mobilité collective jeunesse et aux jeunes de développer leurs compétences en présentation de projet. Grâce à un temps de préparation collaboratif et des feedbacks constructifs, les participants repartiront avec un pitch plus convaincant, mieux structuré et adapté aux attentes des financeurs et des partenaires. Ils auront également appris à mieux valoriser leur projet et à mobiliser les ressources nécessaires pour sa réussite.

Objectifs :

- Renforcer la capacité de présentation ;
- Valoriser son projet ;
- Recevoir des feedbacks constructifs ;
- Améliorer l'implication des jeunes dans la présentation.

Contenus :

- L'importance du pitch ;
- Structuration du pitch ;
- Présentation des groupes ;
- Feedbacks et recommandations ;
- Réajustement des pitches.

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et pratiques
- Exercices pratiques et participatifs
- Feedbacks constructifs
- Outils visuels



7

MOBILITÉ JEUNESSE

Préparer le dépôt de son projet de mobilité collective jeunesse auprès du Département du Pas-de-Calais

Durée :

Durée moyenne de 2h30

Dates et lieu : entre le 9 et le 26 juin 2025, en visio ou présentiel

Public cible (Pas-de-Calais uniquement) :

- Collectivités territoriales et EPCI
- Etablissements publics
- Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)
- Centres sociaux
- Missions Locales
- Établissements publics locaux d'enseignement
- Associations

Pré-requis : être un porteur de projet intégré au Programme d'Accompagnement au projet de Mobilité (PAM)

Ce rendez-vous individuel permet au porteur de projet de mobilité collective jeunesse de bénéficier d'un accompagnement sur mesure pour affiner son projet, garantir sa qualité et sa conformité, et le déposer correctement sur la plateforme en ligne. Grâce à un suivi personnalisé, ce temps d'accompagnement augmente les chances de succès du projet tout en renforçant les compétences du porteur de projet.

Objectifs :

- Ajuster le projet ;
- Relecture approfondie du projet pour garantir sa cohérence, sa clarté et sa conformité avec les exigences du Conseil Départemental 62 ;
- Accompagnement au dépôt du projet.

Contenus :

- Contexte du projet ;
- Relecture du dossier et ajustements ;
- Accompagnement au dépôt du projet sur la plateforme en ligne ;
- Retour global et conseils pour la suite ;
- Réponses aux dernières questions.

Outils et supports :

- Guide de dépôt sur la plateforme
- Modèle de check-list des éléments à vérifier avant, pendant et après le dépôt du projet
- Outils de feedback : documents et espaces de travail pour recueillir les commentaires en temps réel pendant la relecture

Pôle partenariats et ingénierie
Mission coopération européenne et internationale

..... **CONVENTION 2025**

Objet : accompagnement de Lianes coopération pour favoriser l'ouverture au monde des habitants du Pas-de-Calais

Entre **le Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par **Monsieur Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 2 septembre 2025,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

L'association « Lianes coopération », dont le siège est situé 5 rue Jules de Vicq – 59800 LILLE,

identifiée au répertoire SIRET sous le n° 438 535 221 00024,

représentée par **Madame Elise MOULENE**, Présidente de l'association « Lianes coopération »,

ci-après désignée par « le bénéficiaire »,

d'autre part.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 24 janvier 2022 « L'ouverture au monde dans le Pas-de-Calais : 3 dispositifs départementaux » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du 25 mars 2024 « L'ouverture au monde dans le Pas-de-Calais : Mobilité européenne et internationale des jeunes et Jumelages » ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du 2 septembre 2025 « Soutien aux actions d'accompagnement et de suivi apportées par l'association Lianes coopération en lien avec la mise en œuvre des dispositifs départementaux Pas-de-Calais, mobilité européenne et internationale et Jumelages » ;

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

En accord avec sa volonté de soutenir l'ouverture au monde des habitants et des acteurs du territoire, le Département apporte un soutien aux actions européennes et internationales initiées par les structures du Pas-de-Calais qui promeuvent la culture de la coopération partenariale, les expériences de mobilités collectives de jeunes et la promotion des valeurs de tolérance et de citoyenneté.

Lianes coopération, en tant que Réseau Régional Multi-Acteurs, agit à l'échelle régionale afin d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs politiques publiques vers l'Europe et l'international. L'association accompagne également d'autres associations, des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur afin de favoriser leurs projets en lien avec l'Europe et l'international, dans le montage comme dans la mobilisation de financements complémentaires aux dispositifs départementaux.

Dans le cadre de son partenariat avec le Département, Lianes coopération intervient dans le respect de la politique départementale de soutien à la mobilité européenne et internationale des jeunes et de soutien aux actions s'inscrivant dans le cadre de jumelages. Le programme d'actions repris dans l'article 2 propose un accompagnement sur mesure à destination des porteurs de projets du Département du Pas-de-Calais, en complémentarité de l'accompagnement départemental, dans une dynamique de mise en réseau.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'octroi d'une subvention par le Département au bénéficiaire dans le cadre d'un programme d'actions visant à favoriser l'ouverture au monde des habitants du Pas-de-Calais.

Elle fixe également les obligations du bénéficiaire de la subvention pour la réalisation de ces actions.

Article 2 : Programme d'actions 2025

Le Bénéficiaire s'engage à réaliser les actions suivantes :

- Réalisation de 6 accompagnements personnalisés favorisant l'émergence et le montage de projets de mobilité internationale auprès des acteurs du territoire ;
- Réalisation de 4 accompagnements personnalisés favorisant l'émergence et le montage de projets de jumelages auprès des acteurs du territoire ;
- Réalisation d'appui-conseils auprès des structures qui n'ont pas besoin d'un accompagnement sur le long-terme ;
- Réalisation d'un temps d'accompagnement collectif lié à l'appel à projet « Pas-de-Calais, mobilité européenne et internationale » pour accompagner à la rédaction du bilan des projets ayant reçu un avis favorable dans le cadre des appels à projets 2024 ;
- Développement d'outils dans le cadre des 7 modules du parcours d'accompagnement aux projets de mobilité qui seraient mis en place dans les futurs AAP, sous réserve de la reconduction du dispositif départemental ;
- Participation aux réflexions menées pour rendre les dispositifs du Département du Pas-de-Calais cohérents avec d'autres programmes existants et les attentes/besoins des actions du territoire ;
- Soutien aux dynamiques territoriale et partenariale par la valorisation des dispositifs 62MEI et Jumelages et la mise en réseau lors de différents événements (festivals, réunions, marchés...).

Il s'engage par ailleurs à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le Département ou tout autre instance habilitée par lui.

Article 3 : Délai de réalisation

Le bénéficiaire s'engage à mener ses actions entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025. **Les dépenses qu'il engagera pour mener ces actions devront être acquittées durant la même période.**

Le bilan des actions devra être fourni au Département, au plus tard le 1^{er} avril 2026.

À défaut de remplir ces obligations, la subvention pourra être annulée de plein droit.

Article 4 : Montant de la subvention

Au titre de l'année 2025, le Département octroie au bénéficiaire une subvention d'un montant de **9 380 €** afin de mener les actions prévues à l'article 2.

Article 5 : Ajustement du montant de la subvention

En cas de réalisation des dépenses inférieure au montant indiqué dans l'article 4, la subvention départementale sera réduite en conséquence.

Le reversement partiel ou total des sommes versées sera ainsi réclamé à réception du bilan des actions, au plus tard le 1^{er} avril 2026.

Article 6 : Modalités de versement

La subvention sera versée en une seule fois à la signature de la convention.

Avant le 1^{er} avril 2026, le bénéficiaire s'engage à fournir au Département le bilan des actions. Ce bilan comprendra les éléments suivants :

- Le compte-rendu détaillé des actions menées,
- Le bilan financier des actions comprenant la liste des dépenses réalisées affectées aux actions, présentée sous forme d'une liste **signée par le représentant légal de la structure**,
- **La copie de tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnées à l'article 7.**

Le paiement sera établi par virement effectué par Monsieur le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Titulaire du compte :

Domiciliation :

IBAN :

CODE SWIFT :

Article 7 : Obligations de communication

Le Département sera particulièrement attentif à ce que le partenariat avec le bénéficiaire lui permette également de développer sa visibilité et la reconnaissance de son rôle de partenaire institutionnel.

Pour cela, le bénéficiaire s'engage à respecter les obligations mentionnées ci-dessous.

Sur les supports de communication, il s'agira d'apposer le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » de façon parfaitement visible et lisible sur les supports (téléchargement sur <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Divers », sous rubrique « Logotype ») :

- Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyer, journal/gazette édités par le bénéficiaire...),
- Signalétique événementielle réalisée pour une manifestation le cas échéant,
- Invitations pour un événement le cas échéant.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat :

- Communiqués ou dossiers de presse + lors des interviews ou articles consacrés au projet,
- Réseaux sociaux et sites Internet : rappel du partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais.

L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département : <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Partenaires », sous rubrique « Contreparties communication ».

Article 8 : Avenant

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 9 : Reversement, résiliation et litiges

La présente convention peut être résiliée unilatéralement par le Département dans le cas où la mission confiée n'est pas exécutée dans des conditions conformes à ses dispositions.

Les dirigeants de l'organisme sont entendus préalablement.

La résiliation prend effet un mois franc après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention peut être résiliée sans préavis.

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'organisme de se soumettre aux contrôles, le Président du Département décide de mettre fin à l'aide et exige le reversement partiel ou total des sommes versées.

L'organisme qui souhaite abandonner son projet, peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 10 : Voies de recours

En cas de différend relatif à l'exécution de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. En cas d'échec de ce dernier, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Arras, le

en 2 exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Directeur général

Pour l'association « Lianes coopération »,
La présidente

Christian DERUY

Elise MOULENE



Lianes coopération 2025
Proposition d'accompagnement Département du Pas-de-Calais

PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT

Pas-de-Calais 2025



Sommaire

Principes d'interventions	3
Ressource Humaine dédiée sur le Pas-de-Calais	3
D'autres relais au sein de l'équipe de Lianes	3
La mission « accompagnement »	3
L'accompagnement à Lianes	3
Dispositifs d'accompagnement	4
L'accompagnement dans le cadre de la convention avec le CD62	4
L'accompagnement des projets de mobilité	5
Principe de travail 2025	5
Le parcours d'accompagnement aux projets de mobilité (PAM)	5
L'accompagnement aux projets de jumelage	11
Principe de travail 2025	11
Rappel des méthodes proposées	12
L'accompagnement global de l'équipe de la mission coopération et partenariat internationaux du Département	12
Aspects pratiques	14
Budget	14
Contacts	15

Principes d'interventions

Ressource Humaine dédiée sur le Pas-de-Calais

Depuis 2022, une chargée de mission est dédiée à la mise en œuvre du plan d'action proposé dans le cadre des conventions unissant Lianes coopération et le Conseil départemental du Pas-de-Calais. Pour cette année 2025, cela restera inchangé afin d'assurer une continuité et une fluidité dans les échanges.

Cet accompagnement de proximité permet aux porteurs de projets de disposer d'un.e membre de l'équipe technique de référence et en proximité géographique tout en ayant la possibilité de solliciter d'autres collègues ou des réseaux partenaires sur des questions spécifiques.

D'autres relais au sein de l'équipe de Lianes

Des chargé.es de mission affecté.es sur le pôle mobilité et engagement à l'international des jeunes (MEIJ) seront mobilisé.es lors de temps forts ou dans le cadre des sessions d'accompagnements collectifs, mais le seront par la chargée de mission assurant le suivi de la convention (volet coordination). Ils/elles pourront également se faire le relais de la chargée de mission affectée lorsque cela sera jugé utile et/ou nécessaire. Des outils de suivi interne nous permettent d'assurer le bon déroulement de ce fonctionnement.

La mission « accompagnement »

L'accompagnement à Lianes

Dans un contexte où la mobilité européenne et internationale constitue un véritable levier d'insertion, de développement personnel et de citoyenneté, de nombreux jeunes et porteurs de projet du Pas-de-Calais restent encore à l'écart de ces opportunités. Le manque d'information, l'isolement géographique, la méconnaissance des dispositifs ou encore l'appréhension à sortir de son environnement freinent leur engagement.

Lianes Coopération, en tant que Réseau multi-acteurs pour la coopération internationale en Hauts-de-France, a pour mission de faciliter l'accès à la mobilité européenne et internationale, de soutenir les dynamiques territoriales et de renforcer les capacités des porteurs de projet. Le réseau mène une mission d'accompagnement de terrain auprès des jeunes, des associations et des collectivités, en lien étroit avec les acteurs locaux (éducateurs, référents jeunesse, collectivités, etc.).

Lianes coopération 2025 –
Proposition d'accompagnement Département du Pas-de-Calais

Cette mission se traduit notamment par :

- L'appui à la structuration des projets de mobilité (Méthodologie, dispositifs, partenariats) ;
- La formation des porteurs de projets via des outils pédagogiques et collectifs ;
- Le suivi individualisé des parcours et l'aide à la valorisation des expériences.

Dans cette logique, l'accompagnement proposé au Département du Pas-de-Calais s'inscrit comme un prolongement direct de cette mission, en offrant un cadre structuré, progressif et accessible pour sécuriser les parcours de mobilité. Il s'intègre pleinement dans les priorités du Département du Pas-de-Calais en matière de jeunesse, de mobilité européenne et internationale, et de réduction des inégalités territoriales.

En parallèle, le projet prévoit un appui spécifique aux porteurs de projets de coopération et de jumelage, notamment les collectivités territoriales ou associations locales engagées dans des dynamiques avec des partenaires étrangers. Dans ce cadre, Lianes Coopération met à disposition son expertise en ingénierie de projet, en animation de réseau et en mobilisation d'outils pédagogiques, pour accompagner ces acteurs dans la construction, le suivi et la valorisation de leurs actions à l'international. Cet accompagnement vise à pérenniser les coopérations existantes, favoriser l'émergence de nouveaux projets de jumelage, et renforcer l'ancrage territorial de ces initiatives.

Dispositifs d'accompagnement

L'accompagnement dans le cadre de la convention avec le CD62

Dans le cadre de la convention avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais, Lianes coopération s'engage à accompagner les projets répondant aux caractéristiques suivantes :

- Projets étant porté par un acteur domicilié et actif sur le département du Pas-de-Calais,
- Projets de mobilité internationale ou européenne,
- Projets de coopération/jumelage,
- Projets relevant de la charte de Lianes coopération : Réciprocité, prise en compte des objectifs de développement durable, inscription sur le long-terme.

Lianes coopération n'accompagnera pas les projets de tourisme, d'export, de prosélytisme religieux, etc.

Les valeurs, principes et objectifs qui sous-tendent les parcours d'accompagnement sont communs à tout Lianes coopération. Pour autant, des parcours différenciés en fonction des typologies d'acteurs ou d'enjeux internes peuvent être proposés.

Lianes coopération 2025 –
Proposition d'accompagnement Département du Pas-de-Calais

C'est pourquoi, nous proposons en 2025, tout comme cela a été le cas en 2024, un parcours différencié pour les porteurs de projets ayant un besoin d'accompagnement sur le long terme et ceux désirant une aide ponctuelle, notamment pour les projets de mobilité jeunesse. De plus, nous adapterons le discours et les ressources mobilisées dans le cadre des sessions d'accompagnements collectifs afin de parler à tous.tes.

L'accompagnement aux projets de mobilité

Principes de travail 2025

Nous proposons dans le cadre de l'appel à projet "Pas-de-Calais, mobilité européenne et internationale" (MEI 2025) d'accompagner les structures dans l'élaboration de leur projet à travers des **rendez-vous collectifs et individuels par l'intermédiaire du « Parcours d'accompagnement aux projets de Mobilité (PAM) »**.

Nous estimons possible **l'accompagnement de 6 structures** en simultané pour l'appel à projet 2025.

Par ailleurs, il est proposé aux porteurs de projets de mobilité de l'appui-conseil pour ceux ne souhaitant pas bénéficier d'un temps d'accompagnement plus long ou se mobilisant trop tardivement.

Le parcours d'accompagnement aux projets de mobilité (PAM)

Nous avons en parallèle des accompagnements réalisés en 2024, élaboré les contenus des 7 modules du parcours d'accompagnement aux projets de mobilité (PAM) qui sera mis en place à partir de 2025.

Lianes coopération 2025 –
Proposition d'accompagnement Département du Pas-de-Calais

Le détail des modules étant comme suit :

Intitulé du module	Objectifs	Contenus	Méthodes pédagogiques
M1. Quelle est la méthodologie pour monter un projet européen/international de mobilité collective jeunesse ?	- Comprendre les étapes clés de la méthodologie de montage d'un projet de mobilité collective jeunesse ; - Maîtriser les outils et les bonnes pratiques pour concevoir un projet cohérent, structuré et adapté aux besoins des jeunes ; - Identifier ses enjeux, motivations et compétences ; - Comprendre l'importance des partenariats dans la réussite du projet et savoir comment trouver et mobiliser des partenaires stratégiques.	- Qu'est-ce qu'un projet de mobilité jeunesse ? (Définition et objectifs, les différents types de mobilités) - Pourquoi monter un projet de mobilité collective jeunesse : analyse des enjeux ; - Les étapes clés du montage d'un projet ; - Comment trouver et mobiliser un partenaire ; - Elaborer une feuille de route pour la gestion du projet (présentation d'outils).	- Exposés théoriques - Ateliers pratiques - Discussions interactives
M2. Découvrir 5 dispositifs de financement pour les projets de mobilité collective jeunesse	- Aider les participants à identifier les critères d'éligibilité et les priorités de chaque programme ; - Fournir les outils pratiques pour réussir une demande de financement et optimiser les chances de financement ; - Clarifier les étapes pour accéder à chaque dispositif et guider dans	- L'importance des financements pour les projets de mobilité collective jeunesse ; - Présentation de 5 dispositifs de financement (62MEI JSI/VVVSJ, OFAJ, OFQJ, Mobinov) ; - Conseils pratiques pour la demande de subvention ; - Exemple de projets financés.	- Présentation interactive - Séance de questions/réponses - Exemples concrets - Partage de ressources

Lianes coopération 2025 –
Proposition d'accompagnement Département du Pas-de-Calais

	l'élaboration d'un budget adapté à chaque programme.		
M3. Etablir un plan de financement cohérent et adapté pour un projet de mobilité collective jeunesse	Accompagner le porteur de projet dans l'élaboration d'un plan de financement solide, en l'aidant à identifier les sources de financement adaptées à son projet de mobilité collective jeunesse, à établir un budget réaliste et à définir les étapes de la demande de financement.	• Présentation du porteur de projet et discussion autour de ses attentes ; • Analyse du projet et des besoins financiers ; • Recherche et identification des sources de financement ; • Elaboration du budget prévisionnel et du plan de financement ; • Elaboration de la feuille de route et prochaines étapes.	• Exemple de modèle de budget prévisionnel ; - Liste de programmes de financement spécifiques ; • Check-list pour la préparation de demande de financement.
M4. Accompagnement des jeunes dans les projets de mobilité collective jeunesse	• Comprendre le rôle et la place des jeunes dans un projet de mobilité collective ; • Identifier les enjeux de l'accompagnement des jeunes avant, pendant et après le projet ; • Découvrir les méthodologies et outils pratiques pour préparer les jeunes à partir et les soutenir tout au long du projet ; • Acquérir des compétences pour impliquer les jeunes dans la co-construction du projet et dans l'évaluation de leurs expériences.	• Introduction à l'accompagnement des jeunes dans les projets de mobilité collective ; • La place des jeunes dans le projet : de la conception à l'évaluation ; • Préparation des jeunes au départ : méthodologies et outils d'accompagnement ; • Suivi des jeunes pendant le projet et après le retour : outils et bonnes pratiques.	• Apports théoriques et pratiques • Outils visuels • Travail en groupe

Lianes coopération 2025 –
Proposition d'accompagnement Département du Pas-de-Calais

M5. Suivre et évaluer son projet de mobilité collective jeunesse : anticiper un bilan	- Comprendre l'importance du suivi et de l'évaluation dans les projets de mobilité collective jeunesse ; - Identifier les outils et méthodes d'évaluation pour mesurer l'impact du projet ; - Apprendre à rédiger un bilan de projet en utilisant des données qualitatives et quantitatives ; - Savoir impliquer les jeunes dans le suivi et l'évaluation de leur propre expérience ; - Savoir valoriser les résultats du projet après sa réalisation.	- Enjeux et différence entre suivi et évaluation ; - Outils et méthodes de suivi et d'évaluation ; - Rédiger un bilan de projet : méthodologies et bonnes pratiques ; - Valorisation post-projet : comment mettre en valeur les résultats et l'impact du projet ; - Mise en situation : analyser un cas de suivi et d'évaluation.	- Apports théoriques et pratiques - Outils visuels - Travail en groupe
M6. Présenter son projet de mobilité collective jeunesse	- Renforcer la capacité de présentation ; - Valoriser son projet ; - Recevoir des feedbacks constructifs ; - Améliorer l'implication des jeunes dans la présentation.	- L'importance du pitch ; - Structuration du pitch ; - Présentation des groupes ; - Feedbacks et recommandations ; - Réajustement des pitches.	- Apports théoriques et pratiques - Exercices pratiques et participatifs - Feedbacks constructifs - Outils visuels
M7. Préparer le dépôt de son projet de mobilité collective jeunesse auprès du Département du Pas-de-Calais	- Ajuster le projet ; - Relecture approfondie du projet pour garantir sa cohérence, sa clarté et sa conformité avec les exigences du Conseil Départemental 62 ;	- Contexte du projet ; - Relecture du dossier et ajustements ; - Accompagnement au dépôt du projet sur la plateforme en ligne ; - Retour global et conseils pour la suite ; - Réponses aux dernières questions.	- Guide de dépôt sur la plateforme - Modèle de check-list des éléments à vérifier avant, pendant et après le dépôt du projet

Lianes coopération 2025 –
Proposition d'accompagnement Département du Pas-de-Calais

	• Accompagnement au dépôt du projet.	• Outils de feedback : documents et espaces de travail pour recueillir les commentaires en temps réel pendant la relecture
--	--	--

Ce parcours d'accompagnement est proposé gratuitement aux porteurs de projets par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et Lianes Coopération. Un investissement personnel des porteurs est demandé en retour.

Tout au long du parcours, les participants travailleront sur leur propre projet de mobilité collective, en bénéficiant de l'accompagnement des chargés de mission, de témoignages d'acteurs expérimentés de la région ou spécifiques et pourront échanger avec les autres participants.

Pour les autres porteurs, de l'appui-conseil sera proposé ponctuellement en fonction de l'état d'avancement de leur projet. Il sera notamment possible pour les porteurs de projets plus expérimentés de bénéficier d'un ou plusieurs modules spécifiques.

En effet, ils pourront solliciter l'équipe de Lianes coopération pour obtenir une réponse à un besoin précis sur les points suivants :

- Cohérence du projet
- Recherche de partenaires
- Recherche de financements complémentaires
- Valorisation du projet
- Bilan de fin de projet

Lianes coopération 2025 –
Proposition d'accompagnement Département du Pas-de-Calais

Chaque session d'accompagnement sera composée de 7 modules répartis sur 3 mois et ouverte à 6 porteurs en simultané. Le calendrier proposé étant le suivant :

Calendrier 2025 - CD62	Vote du budget	Ouverture AAP	Animation des dispositifs							
Appel à projets MEI 2025	24/03/2025	25/03/2025	Communication PAM							
Accompagnement de Lianes			M1 : Définir un projet	M2 : Les sources de financement	Sélection des porteurs intégrés au PAM	M3 : Etablir un plan de financement	M4 : Impliquer les jeunes	M5 : Suivi & évaluation	M6 : Présenter son projet	M7 : Préparer le dépôt
			Julie & Clémence	Julie & Christine	Julie & Christine	Julie (tableau de suivi)	Julie, Louis & Gabriel	Julie	Julie & Clémence	Julie (tableau de suivi)
			mardi 01 avril 10h-12h30	mardi 08 avril 10h-12h30	vendredi 18 avril 14h30-16h	sem 21 - 25 avril 1h30 en moyenne	mardi 29 avril 3 heures	jeudi 22 mai 3 heures	vendredi 6 juin 10h-16h	09 au 26 juin 2h30 en moyenne
			visio	visio	Présentiel (CD62) & visio (Christine)	visio/rdv face à face	Présentiel - Hôtel du Département	Présentiel - Hôtel du Département	ou visio	visio/rdv face à face
Indiv/collectif			Collectif	Collectif	/	Individuel	Collectif	Collectif	Collectif	Individuel
Ouvert à tous.tes										
Réservé aux porteurs du PAM										
Lianes										
Lianes & CD62										

Lianes coopération 2025 –
Proposition d'accompagnement Département du Pas-de-Calais

L'ouverture des inscriptions se fera à partir du moment où l'appel à projet sera publié sur son site internet. Les porteurs devront nous transmettre via un questionnaire en ligne leur idée de projet mettant en avant les informations suivantes :

- Quoi
- Pourquoi
- Projet plutôt en Europe ou à l'international
- Expérience ou non de l'élaboration de projet de mobilité
- Groupe de jeunes déjà connu et/ou constitué (+ tranche d'âge)
- Partenariat déjà existant ou non

Public cible : Bénévole, salarié-e, agent... de tous type de structure mettant ou souhaitant mettre en œuvre des projets de mobilité collective en Europe ou à l'international avec des jeunes.

Choix des projets : les porteurs accompagnés seront sélectionnés d'un commun accord entre Lianes et le Département à l'issue de la date butoir de remise de l'idée de projets, à savoir début mi-avril 2025. Ce choix se basera sur 3 critères : cohérence de l'idée de projet, niveau de maturité du projet, expérience du porteur.

L'accompagnement aux projets de jumelage

Principes de travail 2025

Nous proposons dans le cadre de ce second appel à projet consacré aux jumelages **d'accompagner les structures dans l'élaboration de leur projet** à travers des **rendez-vous individuels** essentiellement. Nous estimons possible **l'accompagnement de 2 structures** en simultané pour l'appel à projet 2025 et la **préparation de 2 autres structures** au cours de cette même année pour une réponse à l'appel à projets 2026. L'accompagnement 2025 permettrait alors d'être sollicité par des structures supplémentaires n'émargeant pas encore sur le dispositif. Cela sera rendu possible par la mise à jour de la base de données qui a été faite en 2024 et donc une diffusion plus large permettant une connaissance du dispositif par l'ensemble des acteurs mobilisés sur une action de jumelage au sein du département du Pas-de-Calais.

Par ailleurs, tout comme les porteurs de projets de mobilité jeunesse, il est proposé aux porteurs de projets de jumelage de l'appui-conseil pour ceux ne souhaitant pas ou n'ayant pas besoin de bénéficier d'un temps d'accompagnement plus long.

Lianes coopération 2025 –
Proposition d'accompagnement Département du Pas-de-Calais

Enfin, un temps d'accompagnement collectif sous forme d'atelier sera proposé aux porteurs de projets lauréats du jumelage afin de permettre une interconnaissance et un appui sur les méthodes de suivi-évaluation et de valorisation de leur projet.

Rappel des méthodes proposées

Les outils et méthodes mobilisés seront les suivants en fonction de l'appui-conseil ou de l'accompagnement :

Appui-conseil	Accompagnement
Cet appui conseil se matérialisera par une réponse aux mails, une proposition de rendez-vous individuel en visio ou encore la mise en lien avec un membre du réseau et/ou un interlocuteur spécifique permettant de faire avancer le projet. Cet appui-conseil a pour objectif principal d'informer les porteurs de projets au fil de l'eau et non dans une période restreinte. Néanmoins, la réponse apportée le sera en fonction des disponibilités des chargés de mission et ne pourra excéder 3 rendez-vous afin de ne pas mettre en difficultés l'accompagnement renforcé des structures.	L'accompagnement prendra quant à lui différentes formes. Il se fera par la réponse aux sollicitations téléphoniques et courriel, des rendez-vous individuels en visio ou présentiel, des ateliers collectifs, la mise en lien avec des membres du réseau et/ou interlocuteur spécifique et la mise à disposition d'outils.

L'accompagnement global de l'équipe de la mission coopération et partenariat internationaux du Département

Lianes coopération propose dans le cadre de cette nouvelle convention de poursuivre le travail de réflexion entamé en 2023 sur les dispositifs proposés par le Département. Cela se traduit par un soutien technique et administratif au pôle ingénierie du Département du Pas-de-Calais, sous la forme d'un appui transversal : remontée d'informations de terrain, participation à la réflexion sur les ajustements du dispositif, et partage de pratiques entre acteurs.

Un travail spécifique sera mené autour de la rédaction de fiches-type par catégories de porteurs de projet, permettant d'identifier les freins et leviers propres à chaque typologie. Ces éléments

Lianes coopération 2025 –
Proposition d'accompagnement Département du Pas-de-Calais

constitueront une base précieuse pour alimenter l'évaluation des dispositifs départementaux et accompagner leurs évolutions dans les années à venir.

Par ailleurs, nous contribuerons activement à la dynamique territoriale de promotion des dispositifs 62MEI et Jumelages, en assurant leur valorisation à l'échelle départementale. Cette action passera notamment par le relais des appels à projets et des informations clés via différents canaux : envois ciblés (mailings), participation à des événements territoriaux, diffusion sur les supports de Lianes Coopération (site web, réseaux sociaux), ainsi qu'à travers des réunions partenariales rassemblant les acteurs locaux (collectivités, associations, structures jeunesse, etc.).

Dans une logique d'accessibilité et de lisibilité renforcée, nous développerons également des supports visuels adaptés, notamment des infographies synthétiques permettant de rendre visibles les objectifs, les critères, les résultats attendus et les opportunités offertes par ces dispositifs. Ces contenus seront pensés pour être facilement partagés, compris et utilisables par des professionnels comme des publics non spécialistes. Selon les opportunités du calendrier, d'autres formes de relais et de valorisation pourront également être envisagées.

Lianes coopération 2025 –
Proposition d'accompagnement Département du Pas-de-Calais

Aspects pratiques

Budget

Intitulé de l'action	Description	Montant alloué (€)	%
Mise en place du parcours d'accompagnement à la mobilité (PAM – 7 modules)	Animation des modules, supports pédagogiques	3 000,00 €	31,98
Appui-conseil auprès des porteurs de projet/lauréats	Entretiens, fiches-conseil, suivi personnalisé	1 500,00 €	15,99
Animation de 2 ateliers collectif lauréats	Organisation, animation, logistique	800,00 €	8,53
Appui au pôle ingénierie	Soutien technique, administratif, partage de pratiques	600,00 €	6,40
Valorisation des dispositifs MEI et jumelage	Création de contenus, diffusion, témoignages	1 400,00 €	14,93
Frais de coordination	Réunions, pilotage global, rapports	1 180,00 €	12,58
Administratif et coûts indirects	Gestion administrative et financière, local	700,00 €	7,46
Frais de déplacement et petit matériel	Déplacements terrain, matériel formation	200,00 €	2,13
TOTAL		9 380,00 €	100,00

La subvention du CD62 ne représente que 1,2% du budget global 2025 de Lianes Coopération.

Lianes coopération 2025 –
Proposition d'accompagnement Département du Pas-de-Calais

Contacts



Nizar YAICHE
Directeur



Julie MASSEZ
Chargée de mission - Antenne d'Arras



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Mission Coopération Européenne et Internationale

RAPPORT N°27

Territoire(s): Tous les territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2025

SOUTIEN AUX ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI APPORTÉES PAR LIANES COOPÉRATION EN LIEN AVEC LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS PAS-DE-CALAIS, MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE - JUMELAGES

Dans la dynamique de l'adoption de la délibération du 23 janvier 2022, dédiée à l'ouverture au monde des habitants et des acteurs du territoire, la politique départementale apporte un soutien aux actions européennes et internationales initiées par les structures du Pas-de-Calais qui promeuvent la culture de la coopération partenariale, les expériences de mobilités collectives de jeunes et la promotion des valeurs de tolérance et de citoyenneté.

L'association Lianes coopération, en tant que Réseau Régional Multi-Acteurs, intervient sur l'ensemble de la Région Hauts-de-France pour accompagner les collectivités territoriales dans le déploiement de leurs politiques publiques en direction de l'Europe et de l'international.

Lianes coopération est partenaire du Département depuis 2022 (cf. bilan d'activités de l'association pour l'année 2024 en annexe 1), et apporte un accompagnement des acteurs du territoire souhaitant répondre aux appels à projets des dispositifs départementaux « Pas-de-Calais, mobilité européenne et internationale » (62MEI) et « Jumelages ».

Ces dispositifs s'inscrivent dans les priorités du mandat 2022-2027 et répondent à l'ambition 14 « Développer l'ouverture du Département et des territoires vers l'Europe et l'international » du pacte des solidarités territoriales, à l'ambition 8 « Agir en citoyens du monde » du pacte des réussites citoyennes ainsi qu'à l'ambition 6 « Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie » du pacte des solidarités humaines.

Les règlements qui régissent les conditions et modalités de mise en œuvre des dispositifs ont fait l'objet d'une révision adoptée lors de la délibération du 24 mars 2025.

C'est dans ce cadre qu'intervient la mise en place d'une convention de partenariat avec l'association Lianes coopération qui propose un accompagnement auprès des structures du Pas-de-Calais dès la phase d'élaboration de leur projet. Pour rappel, cet

accompagnement, pris en charge par le Département, est proposé à titre gratuit aux porteurs de projet.

Pour l'année 2025, l'association Lianes coopération dédie une chargée de mission à la mise en œuvre des actions listées ci-après, et qui figurent dans la convention de partenariat proposée (cf. projet joint en annexe 2) :

- actions d'accompagnement des acteurs dans l'élaboration de leurs projets de mobilité des jeunes et des structures pour leurs projets de jumelages. Cet accompagnement est dispensé par le biais de rendez-vous individuels et personnalisés en présentiel ou en visio, échanges téléphoniques, emails, ateliers collectifs, mise en réseau ;
- appui-conseil auprès des structures qui ne souhaitent pas ou n'ont pas besoin de bénéficier d'un accompagnement sur le long-terme ;
- développement et mise en œuvre de modules dans le cadre du parcours d'accompagnement aux projets de mobilité (cf annexe 3) ;
- renforcement des dynamiques partenariales et d'animation de réseaux dans le Pas-de-Calais autour de la mobilité internationale et des jumelages (festivals, marchés, réunions...).

A ce titre, il est proposé un accompagnement financier du Département à hauteur de 9 380 € afin de soutenir les actions menées par l'association Lianes coopération pour l'année 2025.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer une subvention de 9 380 € à l'association Lianes coopération, pour l'année 2025 afin de soutenir ses actions d'accompagnement et de suivi en lien avec la mise en œuvre des dispositifs départementaux "Pas-de-Calais, mobilité européenne et internationale" et "jumelages" ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association Lianes coopération, la convention correspondante précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de cette subvention, dans les termes du projet joint en annexe 3.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C05-043A06	65748/93043	Actions européennes et internationales	10 000,00	10 000,00	9 380,00	620,00

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/09/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY